

ARRETE n° 2022 - 289

Objet : Constitution de la Commission administrative paritaire de catégorie B du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 81-2020 du conseil d'administration en date du 4 novembre 2020 relative à la désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions administratives paritaires placées auprès du Centre de gestion de la Savoie,

VU la délibération n° 46-2022 du conseil d'administration en date du 28 septembre 2022 relative à la désignation de deux représentants supplémentaires des collectivités territoriales et des établissements publics pour siéger à la Commission administrative paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion de la Savoie

VU le procès-verbal des opérations de vote du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire de la catégorie B et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition de la Commission administrative paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Président : **M. Auguste PICOLLET**, Président du Centre de gestion ou, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. François DUNAND**, vice-Président du Centre de gestion, Maire délégué de Feissons-sur-Isère-La Léchère

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Mme Danièle BEAUX SPEYSER
Adjointe au Maire de Drumettaz-Clarafond

M. Jean-Michel AUGEM
Adjoint au Maire d'Epierre

Mme Chantal MARTIN
Adjointe au Maire de Moûtiers

Mme Chantal GIORDA
Adjointe au Maire de La Ravoire

M. Christian RAUCAZ
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Arllysère, Maire de Verrens Arvey

Mme Colette PIGNIER
Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

M. Lucien SPIGARELLI
Maire délégué d'Aime, Commune d'Aime-la-Plagne

M. Franck ROUBEAU
Maire de Marthod

Mme Séverine VIBERT
Adjointe au Maire de Beaufort

M. Gérard RUFFIER-MONET
Conseiller municipal d'Ugine

M. Georges CAGNIN
Maire de Champagnoux

Mme Nathalie FONTAINE
Vice-Présidente de Grand-Lac – Communauté
d'agglomération du Lac du Bourget, Maire de Méry

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

Mme Cécile VUILLAUME

Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
à la mairie de Cognin (FO)

Mme Sandrine PIDOUX

Educateur territorial des activités physiques et sportives
principal de 1^{ère} classe à Grand-Lac – Communauté
d'agglomération du Lac du Bourget (FO)

Mme Sophie BABOULAZ-AUBERT

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
à la mairie du Bourget-du-Lac (FO)

Mme Virginie CARRIER

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à la
mairie de Courchevel (CFDT)

Mme Virginie BOEHM

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à la
mairie de Cruet (CFDT)

Mme Angelina CARDIN

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe au Syndicat
intercommunal du canton de La Motte-Servolex (CGT)

M. Nicolas PODEUR

Technicien territorial principal de 1^{ère} classe à la
mairie de Montméliant (CGT)

SUPPLEANTS

Mme Sylvie CUGNET

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
à la mairie de Cognin (FO)

Mme Norah BOUDOUDOUH

Aide-soignant territorial de classe normale au
CCAS de La Motte-Servolex (FO)

Mme Anne URAN

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à la
mairie de Montagnole (FO)

Mme Carole JACQUEMOND

Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe au
Service départemental d'incendie et de secours
de la Savoie (CFDT)

Mme Nicole DE JONG

Aide-soignant territorial de classe normale au
CIAS Val Guiers (CFDT)

M. Jean JOVET

Technicien territorial principal de 1^{ère} classe à la
mairie de Val d'Isère (CGT)

Mme Laure MAZEL

Animateur territorial à la Communauté de
communes Val Vanoise (CGT)

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Porte-de-Savoie, le 9 décembre 2022

Le Président,

Auguste PICOLLET

Publié par affichage électronique sur le
site internet du Centre de gestion de la
fonction publique territoriale de la
Savoie (www.cdg73.fr), le : 16/12/2022